



À propos de ce manuel

Il s'agit du guide de démarrage rapide de votre système d'éclairage TransmitR. Vérifiez les mises à jour éventuelles sur bontrager.com.



Bienvenue.

TRANSMITR

Guide de démarrage rapide

Ce manuel vous fournit les instructions de base sur l'installation et l'emploi du système d'éclairage TransmitR Bontrager, compatible ANT+. Pour obtenir le manuel complet, vérifiez notre site web www.bontrager.com/support/

Le manuel complet comporte les informations supplémentaires suivantes :

- Couplage
- Listes de tous les modes et autonomies
- Dépannage
- Types de pile (et installation dans la télécommande)
- Fonction signal de direction et feu de route
- Recyclage et élimination
- Information de conformité
- Garantie

IMPORTANT :

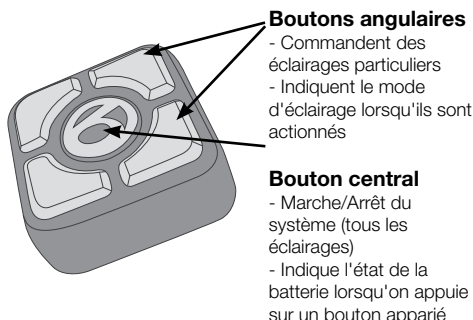
Consultez toujours le code de la route avant d'utiliser un nouveau système d'éclairage sur votre vélo. Toutes les configurations d'éclairage ne sont pas légales partout.

Éclairage « Pour voir »

L'éclairage Ion 700 RT est un phare « Pour voir » comme éclairage principal par faible lumière. Il peut aussi fonctionner en tant qu'éclairage « Pour être vu » en mode clignotant, bien que les feux latéraux oranges n'émettent pas une quantité importante de lumière. Notez que pour de meilleurs résultats, un cycliste doit utiliser À LA FOIS un éclairage Pour voir et un éclairage Pour être vu.

MONTAGE

Couplage de la télécommande TransmitR avec des feux/TransmitR



REMARQUE : Si vous avez acheté ensemble un jeu d'éclairage sans fil TransmitR [Référence 503063] avec les Ion 700RT, Flare RT et la télécommande TransmitR, passez à la section intitulée « Utilisation de la télécommande TransmitR ».

1. Pour chaque éclairage à coupler, appuyez brièvement sur le bouton Marche/Arrêt de l'éclairage, puis appuyez sur ce même bouton et maintenez-le pour l'éteindre.
2. Placez tous les éclairages TransmitR à coupler à 15 cm/6 pouces de la télécommande.
3. Appuyez sur le bouton central de la télécommande et maintenez-le pendant 8 secondes jusqu'à ce que les boutons angulaires commencent à clignoter. La télécommande trouve un éclairage TransmitR qui commence à clignoter. En même temps, le bouton central de la télécommande passe du rouge au vert, pour indiquer une connexion.
4. Appuyez sur le bouton angulaire de la télécommande que vous voulez coupler avec l'éclairage. La lumière s'arrête de clignoter une fois appariée avec la télécommande. Le bouton central redevient rouge et cherche des éclairages supplémentaires à coupler.
5. Si la télécommande localise un autre éclairage, répétez l'étape 4.
6. Lorsque tous les éclairages TransmitR (jusqu'à sept) sont couplés, appuyez sur le bouton central de la télécommande pour sortir du mode de paire. Il s'éteint. Votre système TransmitR est à présent couplé et prêt à fonctionner.

UTILISATION DE LA TÉLÉCOMMANDE TRANSMITR

Commande des éclairages avec la télécommande TransmitR

Pour allumer tous les éclairages

MARCHE : Appuyez brièvement sur le bouton central
ARRÊT : Appuyez sur le bouton central et maintenez-le.

Pour allumer un éclairage particulier

MARCHE : Appuyez brièvement sur le bouton angulaire qui commande l'éclairage.
ARRÊT : Appuyez sur ce même bouton et maintenez-le.

Pour changer les modes d'un éclairage particulier

Chaque brève pression sur un bouton qui commande un éclairage fait défiler les modes.

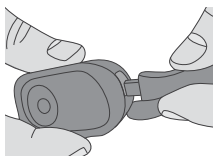
Voir l'état de la batterie d'un éclairage sur la télécommande

Lors d'une pression sur un bouton angulaire, le bouton central indique l'état de la batterie de l'éclairage.

Couleur de la lumière du bouton	Charge restante
Vert	Plus de 25 %
Rouge	Entre 5 % et 25 %
Rouge clignotant	Moins de 5 %

CHARGE DE LA BATTERIE

Repérez et ouvrez le couvercle USB et introduisez le câble de charge Micro USB. La batterie peut se charger depuis une source USB murale ou d'un ordinateur portable.



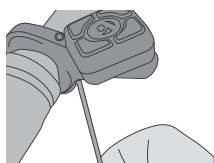
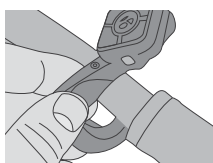
Flare RT

Ion 700 RT

⚠ AVERTISSEMENT

La batterie peut surchauffer. Après une charge complète de la batterie, ne laissez pas l'éclairage branché sur la source d'alimentation.

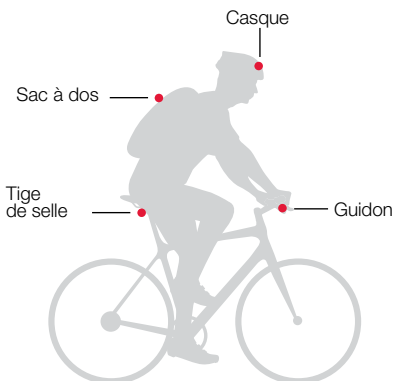
Installation de la télécommande sur le vélo



Remarque : utiliser la bague adaptatrice Placez le support de télécommande sur le guidon Utilisez une clé Allen de 2,5 mm pour le serrer

pour installer sur un guidon d'un diamètre de 22,2 mm

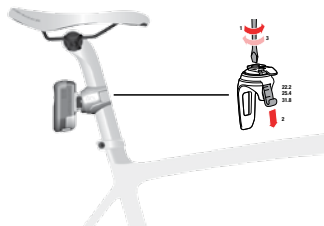
OPTIONS DE FIXATION DES LUMIÈRES



INSTALLATION DE L'ÉCLAIRAGE ION 700 RT

Le Ion 700 RT se fixe sur un guidon ainsi que sur certains casques Bontrager avec une fixation intégrée d'éclairage Blendr (ou sur d'autres casques, au moyen du Support universel pour casque Bontrager).

INSTALLATION DU FLARE RT



La fixation Sync doit être installée avec le crochet sur le côté opposé à la transmission du vélo. La fixation doit être orientée de sorte que la lumière soit perpendiculaire au plan du sol comme illustré. Le Flare RT peut aussi se fixer sur la tige de selle ou sur le sac à dos au moyen de la pince incluse.

Si vous avez des questions

Si après avoir lu ce manuel vous avez des questions supplémentaires, adressez-vous à votre revendeur ou à l'équipe d'assistance technique :

Bontrager Attn : Service clientèle
801 W. Madison Street
Waterloo, Wisconsin 53594
920.478.4678 www.bontrager.com

⚠ AVERTISSEMENT

Un vélo sans système d'éclairage et sans réflecteur peut être difficilement visible, et vous pouvez également ne pas être en mesure de voir. Si vous ne pouvez pas voir ou être vu, le risque d'accident existe. Vérifiez que vos systèmes d'éclairage fonctionnent correctement et que les batteries sont chargées.

Déclarations de conformité réglementaire

Conformité FCC

Télécommande TransmItR - ID FCC : 04GTKRMT
Phare Ion 700 RT - ID FCC : 2ADH7197371576
Feu arrière Flare RT - ID FCC : 2ADH7Q97371576
Cet appareil est conforme avec la partie 15 des Règles de la FCC. Le fonctionnement est soumis aux conditions suivantes :
(1) ce dispositif ne doit pas provoquer de brouillage préjudiciable, et
(2) ce dispositif doit accepter tout brouillage reçu, y compris celui pouvant entraîner un dysfonctionnement.

REMARQUE : Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites imposées aux appareils numériques de la classe B, en vertu de la partie 15 des règles de la FCC. Ces limites visent à fournir une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable dans le cadre d'une installation à usage domestique. Cet équipement génère, utilise et peut dégager de l'énergie de radio fréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, provoquer un brouillage préjudiciable aux communications radio. Il n'existe toutefois, aucune garantie qu'un équipement particulier ne sera pas victime du brouillage.

Si cet équipement entraîne un brouillage préjudiciable à la réception des émissions radio ou de télévision, identifiable en mettant l'équipement hors puis sous tension, il est recommandé à l'utilisateur de tenter de résoudre ce problème au moyen d'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Orienter l'antenne réceptrice différemment ou la changer de place.
- Augmenter la distance séparant l'équipement du récepteur.
- Connecter l'équipement à une prise sur un circuit différent de celui sur lequel est branché le récepteur.
- Obtenir de l'aide auprès du revendeur ou d'un technicien radio/TV expérimenté.

REMARQUES :

LE FABRICANT N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUTE INTERFÉRENCE AVEC LA RADIO OU LA TÉLÉVISION CAUSÉE PAR DES MODIFICATIONS NON AUTORISÉES DE L'APPAREIL. LES CHANGEMENTS OU MODIFICATIONS NON EXPRESSIVEMENT APPROUVÉS PAR LE FABRICANT DE CET APPAREIL PEUVENT PRIVER L'UTILISATEUR DU DROIT D'UTILISER L'APPAREIL EN QUESTION.

Conformité Industrie Canada

Télécommande Bontrager TransmItR - (RÉF. 502865),
CAN ICES-3(B)/NMB-3(B) IC : 7666A-REMOTE
Phare Bontrager Ion 700 RT - (RÉF. 503062),
CAN ICES-3(B)/NMB-3(B) IC : 12468A-197371576
Feu arrière Bontrager Flare RT - (RÉF.438818),
CAN ICES-3(B)/NMB-3(B) IC : 12468A-Q97371576
This device complies with Industry Canada license-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions:
(1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicable aux appareils radio. Exempt de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

This Bontrager TransmItR equipment complies with FCC and IC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. The radiated output power of the TransmItR Wireless Device is below the Industry Canada (IC) radio frequency exposure limits. This equipment is in direct contact with the body of the user under normal operating conditions. This transmitter must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter.

Status of the listing in the Industry Canada's REL (Radio Equipment List) can be found at the following web address:
<http://www.ic.gc.ca/app/sitt/relet/srch/nwRdSrch.do?lang=eng>

Additional Canadian information on RF exposure also can be found at the following web address:
<http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/eng/sf08792.html>

Cet appareil est conforme aux limites d'exposition à la fréquence radio (FR) d'IC et de la FCC. La puissance de sortie émise par l'appareil sans fil TransmItR est inférieure à la limite d'exposition aux fréquences radio d'Industrie Canada (IC). Cet appareil est en contact direct avec l'utilisateur dans des conditions normales d'utilisation. L'émetteur ne doit pas être co-implémenté ou utilisé conjointement avec une autre antenne ou un autre émetteur.

Cet appareil est homologué pour l'utilisation au Canada. Pour consulter l'entrée correspondant à l'appareil dans la liste d'équipements radio (NMR - Nomenclature du matériel radio) d'Industrie Canada rendez-vous sur :
<http://www.ic.gc.ca/app/sitt/relet/srch/nwRdSrch.do?lang=fra>

Pour des informations supplémentaires concernant l'exposition aux RF au Canada rendez-vous sur :
<http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/eng/sf08792.html>